



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

---

MW/PR

### Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances

#### Procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2012

##### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 17 avril 2012 (N°15), du 22 mai 2012 (N°19) et du 3 juillet 2012 (N°24)
2. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013  
- Rapporteur : Monsieur Lucien Lux  
  
- Echange de vues avec Madame la Ministre de l'Egalité des Chances au sujet des volets du budget de l'Etat pour l'année 2013 la concernant (demande du groupe ADR)
3. Présentation du service infoMann

\*

Présents : Mme Sylvie Andrigh-Duval, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter, M. Paul-Henri Meyers, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes, M. Roland Schreiner

Mme Françoise Hetto-Gaasch, Ministre de l'Egalité des Chances

Mme Maryse Fisch, M. Ralph Kass, du Ministère de l'Egalité des Chances

##### Service infoMann :

M. Francis Spautz, chargé de direction ; M. Alexander Kries, psychologue ;  
Mme Michèle Kayser-Wengler

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Jean-Paul Schaaf, Président de la Commission

\*

## **1. Approbation de projets de procès-verbal**

Les projets de procès-verbal ne suscitent pas d'observation et sont approuvés.

## **2. Projet de loi 6500**

En raison du déficit budgétaire dépassant un milliard d'euros, suivant le projet de budget pour l'exercice 2013, le représentant de l'ADR estime particulièrement utile de reprendre la tradition parlementaire consistant à inviter chaque ministre dans la commission parlementaire compétente, avec l'objet de renforcer la mission de contrôle du parlement, de donner aux députés les explications nécessaires et de discuter de possibles mesures d'économie.

La situation, telle que présentée par le projet de budget, fait supposer que chaque ministère fasse des efforts substantiels d'économie. L'orateur doit toutefois constater que le budget prévu pour le Ministère de l'Égalité des Chances augmente. Se pose donc la question de savoir si Madame la Ministre, vu la situation financière de l'État, considère ce budget comme correspondant à la réalité et où elle voit des possibilités d'économie dans son budget.

Madame la Ministre explique que des économies sont faites dans la mesure du possible. Le budget du ministère est constitué pour plus de 80% de traitements du secteur conventionné ; les augmentations budgétaires se rapportent uniquement à ces traitements, y inclus les indexations. L'article budgétaire 33.000 – *Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse* – augmente d'à peu près 600 000 euros, cette augmentation correspondant à celle du total du ministère. Le poste budgétaire pour frais de publication (article 12.130) diminue significativement. Madame la Ministre souligne que l'article 12.120 – *Frais d'experts et d'études*, dont le montant reste constant, concerne la politique d'égalité en soi ; des études sont nécessaires pour disposer de chiffres sur base desquels se fait la politique.

S'agissant de l'article 12.120 – *Frais d'experts et d'études*, il est prévu de réaliser chaque année au moins dix actions positives, celles-ci représentant l'une des mesures les plus essentielles pour œuvrer avec les entreprises dans le domaine de l'égalité. Une action positive consiste à faire une enquête auprès du personnel de l'entreprise pour connaître le degré de satisfaction du personnel, ses possibilités d'avancement et de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Sur base de cette enquête sera élaboré un plan d'action qui pourra comprendre des mesures telles que des horaires de travail flexibles, le télétravail, une crèche d'entreprise, ou encore des formations. A côté de dix entreprises privées, cinq administrations étatiques participent aux actions positives. Il est prévu d'étendre les actions positives aux communes. En moyenne, les coûts d'une action positive s'élèvent à 25 000 euros.

Par ailleurs, une évaluation du plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes doit être faite. Le montant de 120 000 euros est prévu pour cette évaluation.

En collaboration avec l'Université du Luxembourg sera réalisée une étude au sujet du comportement des garçons/hommes et des filles/femmes dans les jeux vidéo, en particulier en ce qui concerne l'évolution du potentiel de violence. Cette étude coûtera 30 000 euros.

Une autre étude (« eye tracking »), dont le coût est également estimé à 30 000 euros, sera réalisée avec l'Université de Metz au sujet de l'utilisation de l'internet par les garçons/hommes et les filles/femmes.

Parmi les autres projets envisagés, Madame la Ministre cite celui de l'instauration d'une banque de données de femmes expertes, ainsi qu'une étude sur les causes de violence domestique.

Un autre facteur de coûts sont les formations, relevant de l'article 12.190 – *Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation*.

Dans le but de réduire les coûts relatifs aux actions positives, le représentant de l'ADR propose d'engager, pour une durée déterminée, une personne en charge de ces actions, puisque celles-ci se font toutes d'après le même schéma.

En soulignant le fait qu'il existe déjà de nombreuses études, notamment sur le comportement dans les jeux vidéo, de même que sur les causes de violence domestique, l'orateur pose la question de la plus-value de nouvelles études. Il convient plutôt de s'interroger sur les conséquences à tirer de ces études sur le plan politique. Quant à l'instauration d'une banque de données d'expertes, les modalités doivent être déterminées de façon précise pour être conformes avec la législation en matière de protection des données personnelles.

En ce qui concerne le recrutement d'une personne en charge des actions positives, Madame la Ministre juge préférable de confier cette tâche à des entreprises, celles-ci étant externes au ministère. A côté de l'aspect économique pour ces entreprises, cette façon de procéder permet de mieux répondre au critère d'objectivité.

Au sujet de l'existence d'études sur les causes de violence domestique, Madame la Ministre déclare que la situation du Luxembourg est différente, en ce qui concerne la population, de celle d'autres pays, dont les études ne peuvent dès lors pas servir comme référence.

Le demandeur du présent échange de vues rappelle l'existence du comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence, lequel pourrait lui-même procéder à l'analyse des statistiques.

L'article budgétaire 12.190 ci-dessus englobe l'organisation de la Journée internationale des hommes et la participation à la Foire de l'étudiant. Le chiffre de 50 000 euros repose sur les expériences.

Le montant de l'article budgétaire 12.302 – *Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes* se base également sur les expériences. Il s'agit des campagnes pour les jeunes, dont les affiches, les spots télévisés et le site Internet.

Concernant l'article budgétaire 33.000 ci-dessus, il est certes vrai qu'il n'existe à l'heure actuelle pas encore de service pour hommes en détresse comparable aux services pour femmes en détresse. Le ministère est toutefois en train de remédier à cette situation.

Le représentant de l'ADR se prononce pour une gestion par l'Etat de ces services conventionnés afin de garantir un traitement équitable de tous, et non discriminatoire à l'égard des hommes, comme cela ressort de nombre de réclamations (cf. cas où le contact avec son(ses) enfant(s) est refusé par le service à un père dont l'autorité parentale est confirmée judiciairement).

L'article 33.002 – *Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg* est constitué pour l'essentiel des salaires du personnel du CNFL, à savoir 153 000 euros. Les frais d'administration et de fonctionnement, ainsi que le financement des diverses activités (conférences, formations, campagnes) s'élèvent à 80 000 euros ; 24 000 euros sont prévus pour les nouveaux projets planifiés (10 000 euros pour la

réédition du livre « Les rues au féminin » ; 14 000 euros pour l'actualisation et la diffusion de la publication « Les femmes dans les commissions consultatives communales au Luxembourg »).

Au lieu d'un conseil national des femmes, le représentant de l'ADR recommande un conseil national à l'égalité des chances où sont représentés non seulement les intérêts des femmes, mais aussi ceux des hommes, afin de visualiser un changement de mentalité et la volonté d'une approche équilibrée dans la politique. Par ailleurs, si l'Etat finance une activité, il doit y avoir un responsable politique.

Madame la Ministre se montre favorable à la création d'un conseil national des hommes et regrette que des efforts de la part des hommes se fassent attendre.

Quant à l'article 33.010 – *Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national « Egalité 2009-2014 »*, font partie des associations obtenant un subside le MEC (Mouvement pour l'égalité des chances a.s.b.l. – Service Régional à l'Egalité des Chances conventionné avec les communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Heffingen, Rosport), le Genderhaus Redange (a.s.b.l. Service à l'Egalité des Chances Réiden), Femmes Leader Luxembourg et la Maison du Coaching, Mentoring et Consulting a.s.b.l. (comprenant le Female Board Pool). Par ailleurs, une multitude de petits subsides est accordée pour l'organisation d'activités par des associations, qui doivent justifier de la relation de l'activité avec le sujet de l'égalité des chances.

Le représentant de l'ADR exprime ses remerciements pour la mise à l'ordre du jour de l'échange de vues demandé et les explications obtenues.

Le Président de la Commission se rallie aux remerciements à l'égard de Madame la Ministre en soulignant l'importance pour la Commission d'un tel échange de vues.

### **3. Présentation du service infoMann**

Suite à quelques mots d'introduction du Président de la Commission, Madame la Ministre fait savoir que l'idée de la création d'un service spécifique pour garçons et hommes a surgi à la suite de la conférence « Mensch Mann » organisée par le Ministère de l'Egalité des Chances pour la Journée Internationale des Hommes du 19 novembre 2011. La Fondation Maison de la Porte Ouverte et la Fondation Pro Familia ont toutes deux manifesté leur intérêt et ont fondé ensemble l'a.s.b.l. actTogether qui gère le service infoMann.

Mme Michèle Kayser-Wengler est Présidente de l'association actTogether et de la Fondation Pro Familia. Les fondations Pro Familia et Maison de la Porte Ouverte bénéficient d'une expérience de longue date (respectivement 20 et presque 50 ans). Le service infoMann, conventionné avec le Ministère de l'Egalité des Chances, a débuté en mai 2012. Un autre service a été créé, le service Famille plus, conventionné avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration, qui accompagne des familles en détresse.

M. Francis Spautz est chargé de direction du service infoMann et, dans une première phase, également en charge du volet consultation. A partir du mois de juillet 2012, les premiers hommes ont contacté le service, résultat des nombreuses démarches pendant les deux premiers mois du service pour se faire connaître. Une conférence de presse a été organisée au mois d'octobre dernier avec le même objectif. Les hommes sont en partie envoyés par les offices sociaux ou viennent sur proposition d'organisations de femmes. Jusqu'à présent, le service infoMann a été contacté par une cinquantaine d'hommes, la moitié étant Luxembourgeois ou venant des pays voisins, et l'autre moitié originaire de pays du sud ou

de l'est de l'Europe. La moyenne d'âge est de 42 ans ; 90% des hommes sont âgés entre 25 et 50 ans. Les problèmes auxquels ils se voient confrontés sont souvent d'ordre relationnel, certains se trouvant dans une situation de divorce imminent, d'autres dans une situation de conflit après le divorce. La sexualité et l'identité sexuelle sont d'autres sujets majeurs préoccupant les hommes qui sont venus consulter le service.

La consultation se fait à deux niveaux : la consultation générale consiste à donner des informations pratiques concernant notamment le logement, le travail, l'obtention du revenu minimum garanti, ou encore les services pouvant être consultés au sujet des problèmes de couple. Or, le plus souvent, les hommes ont moins besoin de ces conseils, mais manquent plutôt d'assurance, que ce soit au niveau de l'orientation professionnelle, de la relation avec leur femme ou les femmes en général, ou autres. La consultation spécifiquement orientée sur les hommes est dès lors destinée à renforcer la confiance en soi des hommes et à leur redonner la conscience de leur propre valeur.

En moyenne, deux consultations par personne sont demandées. Le but recherché par les personnes concernées ne consiste pas en un développement approfondi et à long terme de la personnalité, mais à rétablir la capacité d'agir.

Les besoins sont toutefois individuels et il arrive que des hommes, après avoir manifesté leur désintérêt pour une thérapie, reviennent pour une deuxième consultation.

M. Alexander Kries est en charge du volet information et formation du service infoMann, et plus spécialement de donner une structure à la pédagogie et la promotion des garçons, ainsi qu'à la « Jungenarbeit ». En octobre 2012 a eu lieu un symposium sur la pédagogie des garçons, initié et organisé par le Service National de la Jeunesse (SNJ), le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes a.s.b.l. (EGMJ). Le service infoMann a ainsi pu nouer des contacts avec des acteurs, auxquels il offre une formation et un accompagnement pratique qui consiste en l'élaboration de concepts et de projets. Pour l'année 2013 est prévu un projet en collaboration avec le Service à l'égalité des chances de la Ville de Luxembourg ; une conférence sur le sujet de la santé des hommes sera organisée au mois de mars et, au mois de juin, une journée de la santé des hommes.

A une question concernant l'élaboration du concept d'infoMann, le chargé de direction explique que l'idée était de créer un service à deux volets : d'un côté, un lieu de rencontre sur le terrain et d'aide concrète pour les hommes se trouvant dans une situation fâcheuse ; de l'autre côté, un service de consultation recueillant les données nécessaires pour informer sur la situation globale des hommes dans le pays. Des services similaires existent notamment en Allemagne et en Suisse.

Une députée considère le nombre d'hommes ayant contacté infoMann dans les premiers mois depuis sa création comme preuve de la nécessité d'un tel service, bien que ce chiffre soit probablement inférieur à celui des femmes qui s'adressent aux services compétents, propos auxquels se rallie Madame la Ministre. Pour l'oratrice, la moyenne de seulement deux consultations par personne montre l'efficacité de la consultation. En ce qui concerne les causes des problèmes liés à la sexualité, elle souhaiterait savoir s'il existe des cas d'hommes homosexuels qui se sentent sous pression et empêchés de vivre leur vie, ayant même parfois mené une vie d'hétérosexuel.

M. Spautz confirme que ce cas concret s'est présenté. Il est toutefois encore trop tôt pour avoir des résultats concluants.

Un député salue la création d'infoMann et exprime ses remerciements, tout en considérant la création d'un tel service sur l'initiative essentiellement de femmes comme symptomatique

pour notre société et le rôle que les hommes voient encore pour eux-mêmes dans la société. L'orateur souligne qu'une grande majorité des problèmes des hommes proviennent du divorce. Le grand défi de la politique est dès lors la réforme de la législation en matière de divorce, avec l'attribution automatique de l'autorité parentale conjointe et de l'hébergement alternatif des enfants, en prévoyant les exceptions nécessaires, le cas échéant. Ceci est dans l'intérêt des enfants, qui ont leurs deux parents, et essentiel pour les pères qui continuent à avoir leur responsabilité et leur rôle dans l'éducation de leurs enfants, et dont le rôle ne se réduit donc pas au paiement des aliments. Le chiffre d'environ cinquante personnes qui se sont jusqu'à présent adressées à infoMann est très bas ; il importe pour le service de se faire connaître, puisque le besoin d'un tel service est incontestable. Il appartient aussi au service de rendre attentif aux insuffisances de lois, conduisant à des injustices. En signalant ces insuffisances dans le but de la modification des textes concernés, les problèmes qu'elles ont causés peuvent être éliminés.

Le même député rappelle que l'approche de la « Männerarbeit » est souvent marquée par une idéologie des trente dernières années qui donne l'impression que ce travail serait politiquement incorrect, alors qu'il importe de le traiter de manière égale avec le travail avec les femmes. Se pose alors la question de savoir si, dans le travail avec les hommes, le nouveau service ne fera qu'adopter les concepts voulus par un certain bord politique ou une certaine approche idéologique (tel l'exemple en pédagogie, que les garçons doivent aussi jouer avec les poupées), ou si, au contraire, il aura le courage et la volonté de différencier dans son travail, sa crédibilité en dépendant.

Une députée salue le courage de Madame la Ministre d'aborder le sujet du travail avec les hommes et celui des hommes dans le cadre de la politique du genre. La coopération du service créé avec d'autres services est importante et nécessaire, dont des services pour femmes, l'objectif étant le même, à savoir l'équilibre dans la politique du genre pour assurer les mêmes droits aux femmes et aux hommes. L'oratrice souhaiterait savoir si des contacts ont déjà eu lieu et sont prévus de façon régulière, aussi pour éviter un double emploi. De même voudrait-elle savoir si des contacts au niveau international sont noués. Une autre question concerne l'existence d'une supervision pour les personnes qui assurent la consultation, tâche exigeante.

Par ailleurs, la députée souhaiterait savoir si une « Genderarbeit » dans les écoles primaires serait envisageable. En effet, la Ville de Luxembourg a lancé un tel projet sur base d'une convention avec le Cid-femmes. Une coopération dans ce domaine serait-elle concevable, également pour éviter un double emploi ?

Une autre députée précise qu'il existe dans le domaine social une série de services qui ne s'adressent pas spécifiquement aux femmes, mais de façon générale aux personnes en détresse, telles les personnes sans abri. La coopération en réseau est par conséquent importante. En ce qui concerne les problèmes relationnels invoqués, l'oratrice souhaiterait savoir si le sujet de la violence domestique apparaît et s'il est aussi traité dans le but d'agir de façon préventive. Quant à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, incombant toujours majoritairement aux femmes, est-ce que le rôle du père est thématiqué ? Quelle est la conception de ce rôle dans la société ?

M. Francis Spautz explique que le chiffre de cinquante personnes, qui semble bas, est à relativiser. Il correspond proportionnellement à peu près à celui de tels services à l'étranger. Le service infoMann est encore en train de se faire connaître, entre autres par le bouche à oreille. Il est actuellement assuré par deux tâches à raison de 75%, donc 60 heures. Il est certes important de thématiquer les problèmes structurels qui se présenteront, tout en étant conscient que, en ce qui concerne par exemple les problèmes qui se manifestent dans le cadre de divorces, ceux-ci existent souvent déjà longtemps avant dans le couple. Le service entend agir à ce niveau (compétences de communication) en contribuant à une meilleure

conscience en soi. A priori, la mission du service ne consiste pas à faire de la politique, mais il n'hésitera pas à se manifester dès qu'il constatera des équilibres structurels. Un point sur lequel il convient également de réfléchir est celui de la prostitution. Il va de soi qu'il faut lutter contre la traite des êtres humains, mais le fait est que des hommes et femmes résidents sont clients de la prostitution. Le service infoMann, se trouvant au début de son activité, n'est pas encore en mesure de se prononcer sur l'éventuel problème structurel pouvant apparaître dans ce domaine.

L'orateur confirme que le sujet de la violence domestique se prête parfaitement au travail préventif.

En ce qui concerne la prostitution, un député fait remarquer qu'il importe de considérer la législation luxembourgeoise, de ne pas se limiter au modèle suédois, mais d'analyser aussi les modèles des Pays-Bas, de l'Allemagne et autres, et de ne pas tenir chaque client pour un psychopathe et criminel.

S'agissant de la coopération en réseau avec les organisations de femmes, le service infoMann avait déjà des prises de contact pour se présenter et aura prochainement les premières réunions de travail (volonté de coopérer avec le Cid-femmes pour une « Genderarbeit » dans les écoles primaires). Une collaboration existe déjà de facto, par exemple avec le Centre pour Femmes, Familles et Familles Monoparentales (CFFM).

Au niveau international, il existe en Allemagne le « Bundesforum Männer » et en Suisse « männer.ch », avec lesquels le service est en contact.

Une supervision est nécessaire, mais n'a pas encore pu être mise en place. Il n'est pas facile de trouver des hommes pour cette tâche.

Dans le même contexte, Madame la Ministre souligne l'utilité d'évaluer régulièrement tous les services.

Luxembourg, le 31 janvier 2013

La Secrétaire,  
Marianne Weycker

Le Président,  
Jean-Paul Schaaf